

Décision

Générale

colonial

Décision n° 476 décision n° 476 du 7 mai 1952

n° 476

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant Le Clech (Yves), de l'Infanterie coloniale, désigné pour servir « hors cadres » en Côte Française des Somalis, et arrivé à Djibouti le 4 mai 1952, est affecté à la Milice de la C.F.S. (1er Cie) pour compter du jour de son débarquement. Il prendra, à compter de cette même date, les fonctions de chef de poste Par décision d'Afambo.